

« Manifeste pour la sauvegarde des Jardins d'enfants de Strasbourg et Environs »

Par le collectif des jardins d'enfants associatifs de Strasbourg et environs

A Strasbourg, le 1 mars 2019

Madame, Monsieur,

Par ce manifeste, nous annonçons la création du collectif des jardins d'enfants de Strasbourg et environs en date du 28 février 2019, qui souhaite œuvrer à la sauvegarde des jardins d'enfants de Strasbourg et de ses environs.

Ce collectif est composé de l'ensemble des jardins d'enfants associatifs privés de Strasbourg et environs, à savoir : Le jardin d'enfants « La Buissonnière de l'Aar », le jardin d'enfants « Playgroup », le jardin d'enfants « L'envol », le jardin d'enfants « Gan Chalom », le jardin d'enfants « Rudolf Steiner », le jardin d'enfants « Les Tout petits d'Alsace » et le jardin d'enfants de Bischheim.

Nous créons ce collectif suite au projet de loi pour une école de la confiance voté par l'Assemblée Nationale le 19 février 2019 et dont certains articles ont un impact sur la pérennité de nos structures. En effet, l'amendement n°AC526 prévoit une dérogation de deux années scolaires (2019-2020 et 2020-2021) pour permettre aux jardins d'enfants de continuer à fonctionner et à instruire les enfants de 3 à 6 ans, délai qui doit aussi permettre aux jardins d'enfants de se transformer :

- soit en école privée sous contrat ou hors contrat ; transformation qui impose des contraintes de diplômes ou expériences d'enseignements des encadrants auxquelles nous ne pouvons actuellement pas répondre entièrement et qui ne nous permettra plus de bénéficier des financements actuels.
- soit en établissement multi-accueil 0-3 ans : ce qui est infaisable pour certains ou très compliqué et couteux pour les autres, notamment en terme d'adaptation des locaux à l'accueil des tout-petits.

Les deux seules évolutions possibles sont porteuses de contraintes incompréhensibles pour nos établissements et nous condamnent donc à disparaître en leur état actuel d'ici l'été 2021.

Nous souhaitons, par ce collectif, faire connaître notre spécificité et faire entendre nos revendications avant le passage du projet de loi au Sénat et son adoption définitive au parlement dans les prochains mois.

Pour rappel, le premier jardin d'enfants a été créé par Friedrich Froebel en Allemagne en 1840, suite à un projet de réforme de l'éducation des jeunes enfants ayant pour point de départ « le développement naturel et harmonieux des facultés chez le petit enfant » et pour but « le progrès et bonheur de l'humanité ». Ces jardins d'enfants se sont développés dans toute l'Europe et perdurent jusqu'à aujourd'hui dans de nombreux pays qui ont d'excellents résultats aux évaluations PISA.

En France, parallèlement aux écoles maternelles, des jardins d'enfants sont ouverts dans le secteur social et privé par des personnes privées, des associations laïques ou religieuses et par des municipalités.

« Manifeste pour la sauvegarde des Jardins d'enfants de Strasbourg et Environs »

Par le collectif des jardins d'enfants associatifs de Strasbourg et environs

A Strasbourg et environs, la plupart des jardins d'enfants ont vu le jour vers 1920. Aujourd'hui, l'Eurométropole de Strasbourg compte 13 jardins d'enfants (6 municipaux et 7 associatifs privés), accueillant environ 800 enfants de 2 à 4 ans ou de 2 à 6 ans et salariant plus de 120 personnes.

Les jardins d'enfants sont des établissements d'accueil jeunes enfants (EAJE), lieux d'accueil éducatifs, agréés par le conseil général via la PMI (protection maternelle infantile), encadrés par des professionnels de la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat (secondés par des personnes titulaires du CAP petite enfance ou d'auxiliaires de puériculture) formés au développement de l'enfant de 0 à 6 ans et à la psychopédagogie, répondant aux grands principes suivants :

- Respect du rythme de l'enfant et individualisation de l'accueil, dans le cadre des règles appliquées par chaque jardin d'enfants en tenant compte de la maturité de l'enfant grâce à des aménagements matériels et psychologiques nécessaires pour une transition sereine.

- Cohérence des actions auprès des enfants afin de garantir une continuité éducative et de leur apporter une sécurité affective

- Soutien à la parentalité, au quotidien ou au travers d'actions spécifiques

- Education/instruction des enfants par le jeu, la manipulation, les arts créatifs, le langage, l'écoute, le graphisme, la découverte des sons... Tous ces pré-apprentissages leur permettent d'entrer sereinement dans les apprentissages scolaires à l'école primaire.

Certains jardins d'enfants associatifs de l'Eurométropole de Strasbourg proposent également des projets particuliers comme l'accueil (avec un projet adapté) des enfants porteurs de handicap, des pédagogies particulières, le multilinguisme...etc.

Ils offrent un accueil régulier avec une amplitude d'ouverture souvent supérieure aux horaires pratiqués par l'école maternelle et un taux d'encadrement plus important (au moins un encadrant pour 15 enfants de plus de 3 ans selon le Décret n°2000-762 du 1er août 2000).

Certains de nos jardins d'enfants sont financés entre autres grâce à la Prestation de service unique (PSU) proposée par la CAF et permettent ainsi une grande mixité sociale au sein de leur public. Certains autres ont fait le choix d'un financement principal par les familles et permettent de répondre à des besoins particuliers (pédagogie, langues, accueil adapté d'enfants porteurs de handicap, accueil d'enfants étrangers...etc). En tout état de cause, nos jardins d'enfants proposent une alternative à l'école maternelle, ils permettent aux familles une liberté de choix et une implication dans l'éducation de leurs enfants, raisons pour lesquelles ils sont plébiscités par les parents et ont de longues listes d'attente.

Notre inquiétude face à ce projet de loi « pour une école de la confiance » repose notamment sur deux points :

- La disparition, sous deux ans, des jardins d'enfants et classes passerelles, qui engendre à notre sens et notamment en Alsace, un risque de sureffectif dans les classes maternelles, un accueil difficile voire impossible des enfants porteurs de handicap dans ces mêmes classes, un travail de soutien à la parentalité entravé par ces problématiques pour les professeurs des écoles, et bien évidemment le non-respect de la liberté des familles à choisir le lieu

« Manifeste pour la sauvegarde des Jardins d'enfants de Strasbourg et Environs »

Par le collectif des jardins d'enfants associatifs de Strasbourg et environs

d'éducation de leurs enfants de moins de 6 ans et donc un investissement moindre de celles-ci dans la collaboration éducative avec le lieu d'instruction, pourtant primordiale au bon développement et à l'épanouissement des enfants de cet âge.

- L'obligation d'accueil en journée entière dans les lieux d'instruction pour des enfants de 3 ans et donc le risque de surpopulation dans les espaces de sommeil, voire l'impossibilité d'offrir un temps de repos pour certains établissements et donc le non-respect du rythme de l'enfant.

Nos revendications sont les suivantes :

- **Modifier au Chapitre IV l'article 4bis afin de permettre aux jardins d'enfants de donner l'instruction obligatoire aux enfants de 3 à 6 ans, sous contrôle de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation, de manière pérenne et définitive.**
- **Permettre aux familles une modulation du temps de présence de leurs enfants de moins de 5 ans dans les établissements d'instruction, afin de respecter le rythme de chaque enfant**

Nous restons à la disposition de chacun pour échanger sur les fonctionnements de chaque jardin d'enfants et sur nos revendications.

Le collectif des jardins d'enfants associatifs de Strasbourg et environs.